

# Programme Héritage



Présentation à l'Assemblée  
des acteurs de l'eau du lac  
Saint-Pierre

26 novembre 2025





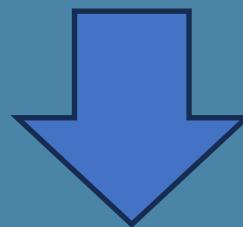
# 1 | Contexte



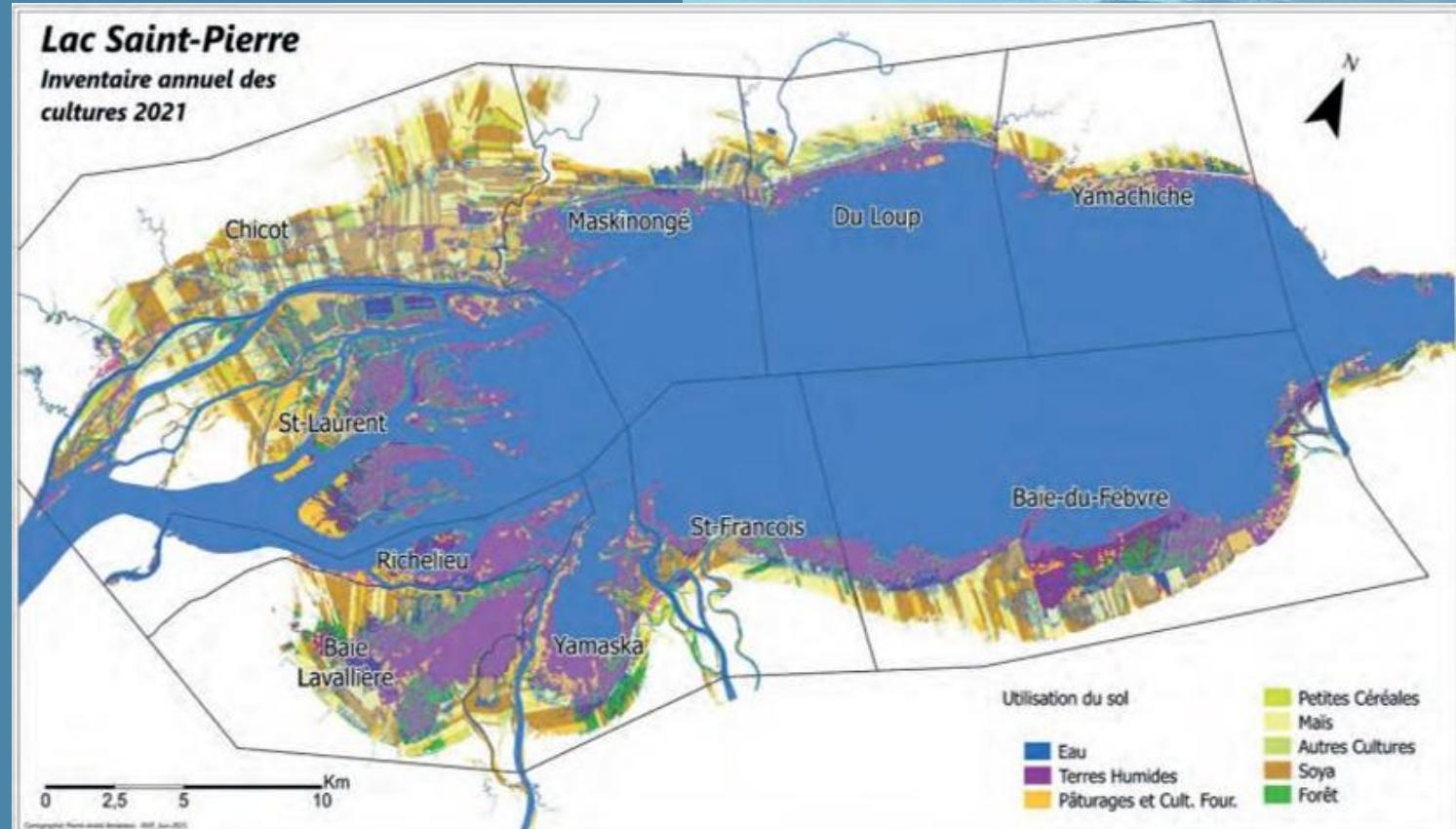
# État de la situation au lac Saint-Pierre

200 agriculteurs qui cultivent :

- 5 050 ha de terres dans le littoral du lac Saint-Pierre;
- dont environ 85% d'entre elles sont maintenant en cultures annuelles.



Les cultures pérennes occupaient 80 % des terres cultivées en 1950 et moins de 10 % en 2016.





# État de la situation au lac Saint-Pierre

En 2017, le gouvernement du Québec a lancé une **Stratégie pour l'avenir du littoral du lac Saint-Pierre (LSP)** avec un investissement de **14 M\$**.

## Objectifs principaux :

- **Adapter l'agriculture** aux conditions particulières du LSP pour améliorer la qualité de l'écosystème.
- **Évaluer les impacts** des pratiques agricoles et des projets de restauration (sociaux, économiques, environnementaux et fauniques).
- **Proposer un modèle de gestion agricole durable** basé sur les résultats des recherches.





# Rapport du Pôle d'expertise

- En 2024, dans son rapport final, le ***Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre***, propose quatre recommandations majeures :
- Protéger et réhabiliter les milieux naturels
- Couvrir de végétation pérenne les zones basses du littoral
- Adapter la régie des cultures annuelles dans les zones hautes du littoral
- Protéger les sols des bassins versants des ruisseaux tributaires contre l'érosion du sol et le ravinement.



# 2

# Description du programme





## Objectifs

Préserver et restaurer les milieux naturels du lac Saint-Pierre en partenariat avec les producteurs agricoles tout en assurant un équilibre entre conservation de la biodiversité, la qualité de l'eau et la viabilité économique des fermes



## OBJECTIFS DE GESTION

### Recommandation 1

Les milieux naturels du littoral du lac Saint-Pierre doivent être réhabilités et mieux protégés.

Canards Illimités Canada  
Ex : Projet Dupuis II

### Recommandation 2

Les zones basses du littoral (<6,55 m à Sorel) doivent être couvertes en priorité de végétation pérenne (herbacée, arbustive ou arborescente).

Programme Héritage

### Recommandation 3

Dans les zones hautes du littoral (>6,55 m à Sorel), la régie des cultures annuelles doit être adaptée.

### Recommandation 4

Plus des deux tiers des sols des bassins versants des ruisseaux tributaires du littoral doivent être adéquatement protégés contre l'érosion du sol et le ravinement, engageant ainsi les producteurs hors-littoral dans les efforts de réhabilitation du littoral.

## MODE DE GESTION

### Proposition A

Une démarche à inscrire sur le temps long avec une approche incrémentale.

### Proposition B

Un dialogue entre le gouvernement provincial et les acteurs territoriaux à reconstruire.

### Proposition C

Une gouvernance territoriale à améliorer pour faciliter les communications, maintenir une direction d'ensemble et coordonner.

### Proposition D

Un ensemble de solutions flexibles et adaptées aux réalités écologiques et aux réalités socioéconomiques des producteurs dont le rachat des terres devrait être proposées aux producteurs.

### Proposition E

Un conseil agricole dont la portée dans l'intégration de pratiques agricoles durables par les producteurs est à maximiser.





# Caractéristiques

---

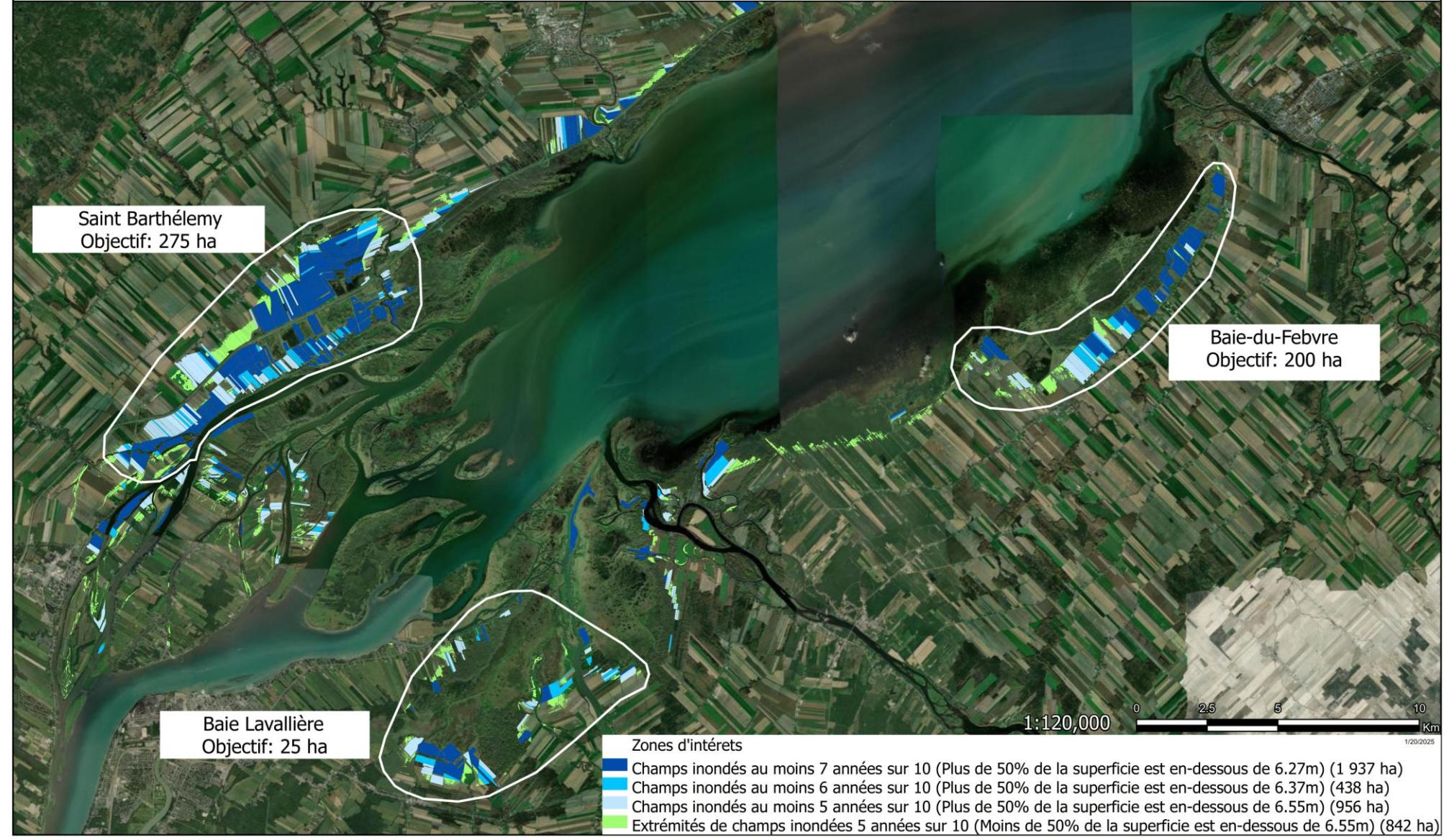
Les caractéristiques du programme sont les suivantes :

- L'agriculteur reste propriétaire
- Entente de gré à gré sur 25 ans
- Conversion de cultures annuelles en cultures pérennes
- Incitatif financier pour dédommager la perte de revenus
- Solution clé en main:
  - Planification
  - Implantation
  - Entretien et suivi





## Carte de localisation des sites spécifiques pour le Lac Saint Pierre





# Les partenaires

- Le gouvernement du Québec :  
MAPAQ  
MELCCFP
- Les UPAs régionales autour du lac Saint-Pierre :  
Centre-du-Québec  
Montérégie  
Mauricie / Lanaudière
- Les organismes de conservation du lac Saint-Pierre :  
Région Bisosphère / ZIP du lac Saint-Pierre  
SCCN & Nature Québec
- Autres partenaires :  
Habitat  
ALUS  
Premières Nations



# Mesures de compensation (Mandat Firme Habitat)

**Objectif :** Définir les bases d'un programme de compensation pour les agriculteurs du littoral du lac Saint-Pierre.

- **Phase 1 :** Collecte des données, analyse, consultation et modélisation préliminaire.
- **Phase 2 :** Modélisation finale, rencontres des parties prenantes et rapport.



# Mesures de pérennisation

**Objectif :** Définir un outil de pérennisation répondant aux exigences des diverses parties prenantes.

- **Phase 1 :** Analyse des divers outils par un juriste et consultation des experts.
- **Phase 2 :** Approbation de l'outil final et début du démarchage



# Merci !



André Michaud, Chef, Restauration et création  
de milieux humides  
[a\\_michaud@canards.ca](mailto:a_michaud@canards.ca)  
418-806-3444

